

La lutte contre le trafic humain au Canada et au Québec

Janvier 2017 – Priscilla Phan

INTRODUCTION

La traite de personnes est un phénomène bien présent au Canada (Plouffe-Malette 2013, 1). En effet, il s'agit un fléau omniprésent, tant dans les pays développés qu'en développement. Les flux transnationaux se détectent principalement dans les pays riches du Moyen-Orient, d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, tandis que les victimes proviennent généralement des pays du Sud (ONUDC 2014, 7). Le terme « traite de personnes », aussi appelé « trafic de personnes », désigne essentiellement « le recrutement, le transport et l'hébergement d'une personne pour l'astreindre à un service forcé » (Barnett 2008, 1).

Les Nations Unies estiment que ce phénomène fait 700 000 victimes par année, dont 80% de ce nombre sont des femmes et des filles (Nations Unies, 2016). Elles estiment également que le trafic humain génère un revenu annuel équivalent à 10 milliards de dollars américains (Barnett 2008, 2). Devant cette menace, quelles sont les mesures employées par le Canada et le Québec pour lutter contre la traite de personnes au bord de leurs frontières?

ENJEUX DE LA TRAITE DE PERSONNES

Depuis 1986, le Canada a été désigné comme un pays source, un pays de destination et un pays de transit pour la traite humaine, souvent utilisé pour aller vers les États-Unis. Il est difficile d'établir des statistiques avec précision, cependant, selon certaines estimations en 1 500 et 2 200 personnes font l'objet d'un trafic partant du Canada vers les États-Unis (Barnett 2008, 2).

De façon générale, ce sont les personnes les moins avantagées sur le plan socioéconomique qui sont le plus à risque (Sécurité publique Canada, 2012). Les victimes peuvent être d'origine canadienne, cependant la grande majorité

provient d'Asie et de l'Europe de l'Est (Sécurité publique, 2016). Qui plus est, ce trafic humain se produit tant à l'intérieur du Canada que vers le Canada. (Barnett 2008, 4). Illustrant cet enjeu, il y a été récemment observé une augmentation de preuves de la traite de personnes aux fins de travail forcé notamment en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique (Sécurité publique Canada, 2012). Citoyenneté et Immigration Canada a en outre identifié 31 cas de traite humaine seulement durant la période de 2006 à 2008 (Tremblay, 2013).

Les corps de police nationaux, provinciaux et municipaux travaillent donc en partenariat afin de lutter contre ce phénomène. De surcroit, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), la Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont tous des plans d'action concernant la traite de personnes.

LE TRAFIC HUMAIN DANS LA LÉGISLATION CANADIENNE

Le développement d'outils légaux nationaux efficaces et un élément central de la lutte à la traite de personnes et protéger et aider ses victimes (Sécurité publique Canada, 2007). Conséquemment, le Canada a adopté des mesures dans son droit pénal à cet égard. Le *Code criminel* contient des dispositions afin de tenir la responsabilité des trafiquants des personnes et des mesures destinées à réduire les traumatismes liés aux témoignages des victimes et des témoins vulnérables. D'autres mesures peuvent servir à protéger les victimes, notamment les interdictions de publication (Code criminel, 1985).

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* comporte des dispositions afin de limiter la traite de personnes au Canada. On retrouve à la disposition 118 de cette Loi « l'interdiction d'organiser l'entrée au Canada par fraude,

FICHE SYNTHÈSE

Titre de la publication, auteur

tromperie, enlèvement ou menace ou usage de la force ou toute autre forme de coercition, sous peine d'une amende pouvant atteindre un million de dollars et/ou d'une sentence pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à vie » (2001, art. 18).

PLAN D'ACTION NATIONAL DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Outre les démarches législatives, le gouvernement canadien a créé un groupe de travail sur la traite de personnes sous la direction de Sécurité publique Canada (Sécurité publique Canada, 2012). Ce groupe de travail est responsable de la supervision de la mise en œuvre des engagements pris dans le Plan d'action national.

Le Plan d'action national concernant la traite de personnes consolidera les efforts constants du Canada en matière de lutte contre la traite de personnes. Avec ses partenaires tels que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Gendarmerie Royale du Canada, le gouvernement canadien présentera de nouvelles initiatives agressives visant à prévenir le trafic humain, à poursuivre les trafiquants, à repérer les victimes et à les protéger (Sécurité publique Canada, 2016). Dans son Plan d'action national, le Canada va concentrer ses efforts dans quatre domaines prioritaires et reconnus dans le Protocole des Nations Unies : la prévention de la traite de personnes, la protection des victimes, la poursuite des contrevenants, le travail en partenariat avec autrui, tant à l'échelle nationale qu'internationale (Sécurité publique Canada, 2012). Le gouvernement canadien a prévu un budget annuel de 6 millions de dollars canadiens pour lutter contre la traite de personnes (Sécurité publique Canada, 2012).

PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Québec a également pris des mesures afin de contrer la traite de personnes sur son territoire. La province a élaboré un plan d'action gouvernemental portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes qui a été reconduit pour la période de 2011-2015 (Sûreté du Québec, 2011). L'une des orientations du plan d'action vise le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie. On peut y retrouver, entre autres, des moyens de prévention contre

l'exploitation sexuelle, la traite des femmes et d'autres problématiques de violence en émergence. Pour atteindre cet objectif, le comité interministériel, qui regroupe 26 ministères et organismes en plus de 9 autres ministères et organismes collaborateurs, propose des actions de sensibilisation du grand public et s'engage à venir en aide aux femmes qui désirent quitter le milieu de la prostitution (Sûreté du Québec, 2011).

LA VILLE DE MONTRÉAL FACE AU TRAFIC HUMAIN

La Ville de Montréal est reconnue pour être une plaque tournante dans l'industrie du sexe. Montréal est une destination de choix dans l'est du Canada pour les trafiquants de par sa proximité des États-Unis et à cause des nombreux événements sportifs et culturels qui ont lieu chaque année dans la métropole (Service de police de la Ville de Montréal, 2014). Depuis ces dernières années, il y a eu une évolution dans la traite de personne à Montréal et une prise de conscience par la population locale. C'est dans cette optique que le SVPM revoit ses orientations dans le dossier de la prostitution et de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Avec la consultation de ses nombreux partenaires, le SVPM s'est fixé cinq objectifs dans son plan d'action pour la lutte contre la traite de personnes. Le SVPM cherche à rendre plus efficace sa structure organisationnelle, à accroître les connaissances primaires et les compétences du personnel en matière de détection des situations d'exploitation sexuelle, de se doter de moyens pour faire de la prévention et de la sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles, des intervenants de première ligne et de la population en général, de renforcer les partenariats et les collaborations avec autrui ainsi que de développer des mécanismes de recherche permettant de mieux documenter le phénomène de la prostitution et de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle (Service de police de la Ville de Montréal, 2014).

CONCLUSION

En conclusion, la traite de personnes aux bords des frontières canadiennes reste un problème récurrent pour le Canada. Conséquemment, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et les municipalités

FICHE SYNTHÈSE

Titre de la publication, auteur

ont émis plusieurs mesures et efforts afin de lutter contre la traite de personnes. Ces mesures font partie des plans d'action de chaque palier en plus des mesures législatives qui ont été adoptées afin de responsabiliser les trafiquants et protéger les victimes de ce crime.

Références bibliographiques et informations utiles (suite)

Barnett, Laura, 2008, *La traite des personnes*, Bibliothèque du Parlement.

Code criminel, LRC 1985, c C-46.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, LC 2001, c 27.

Nations Unies, 2016, « La traite des êtres humains », [en ligne](#).

ONUDC, 2014, Rapport mondial sur la traite des personnes, 2014.

Plouffe-Malette, Kristine, 2013, *Protection des victimes de traite des êtres humains : approches internationales et européenne*, Éditions Bruylant.

Sécurité publique Canada, 2007, *La traite des êtres humains – Connaissances internationales et pratiques locales*, Gouvernement du Canada, [en ligne](#).

Sécurité publique Canada, 2012, *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes*, Gouvernement du Canada, [en ligne](#).

Service de police de la Ville de Montréal, 2014, *Plan d'action directeur sur la prostitution et sur la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle 2014-2016*, Ville de Montréal, [en ligne](#).

Sûreté du Québec, 2011, Plan stratégique 2012-2015, Gouvernement du Québec, [en ligne](#).

Tremblay, Monica, 2013, « L'action étatique face à la traite de personnes », Analyse des impacts de la mondialisation sur la sécurité – Rapport 13, École nationale d'administration publique, [en ligne](#).

Publié par :

Observatoire des politiques publiques
de l'Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke, Qc, J1K 2R1
+ 1 (819) 821-8000 poste 63622

Contact :

Annie Chaloux
Annie.Chaloux@USherbrooke.ca

<http://oppus.recherche.usherbrooke.ca>

Cette fiche synthèse est basée sur les travaux effectués lors de l'École d'été sur la sécurité transfrontalière organisée par l'Université de Sherbrooke et l'ENAP dans le cadre des activités du réseau de recherche international Borders in Globalisation à laquelle l'Observatoire des politiques publiques (OPPUS) a contribué. Les points de vue exprimés dans cette fiche sont ceux de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou l'opinion de l'OPPUS et de ses partenaires.